
L'an deux mil vingt-et-un, le quatre février, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire.

Présents : MM David MICHEL, Claude MICHEL, Guy DEQUIN, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Mauricette JUBERT, Stéphane DUMONTIER, Alain DEBEAUVAIS, Maïté ROUILLET, Fabrice MARCHANT, Cédric LECOINTE, Jean TRUJILLO, Patricia PEZET, Chantal ZERROUKI, Pierre-Albert PINGUET

Secrétaire de séance : Guy DEQUIN

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

M. le Maire fait par des vœux de M. et Mme BLANCK à la municipalité et les remercie. Il remercie également Mauricette JUBERT d'avoir donné de son temps pour la collecte de denrées au profit du secours populaire.

VENTE TERRAIN VERGENET

M. le Maire confirme au Conseil municipal que M. DEBRAIZE François est acquéreur du terrain à bâtir de 1 351 m² détaché de la parcelle F 190 située au Vergenet, pour un montant de 22 000 € net vendeur, les frais de bornage et d'étude de sol à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, cette vente et autorise M. le Maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente chez Maître PLE notaire à Formerie.

AVENANT TRAVAUX EFFACEMENT DE RESEAUX RUE PRINCIPALE

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2020-2020-76199-M3317 et désigné « rue Principale poste chemin des moines » dont le montant prévisionnel s'élève à 826 891.37 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 288 028.63 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide à l'unanimité d'adopter le projet ci-dessus, d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 288 028.63 € TTC et charge M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment le Convention correspondante.

VENTE DE POTEAUX

M. le Maire informe que les poteaux de récupération qui étaient stockés sur le terrain à Hadancourt gênaient les habitants. Ils ont été vendus à M. VENDENDEGEN Olivier pour un prix global de 350 € (soit environ 20 € le poteau).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

TARIFS 2021

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs des diverses prestations communales. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de revoir les tarifs des concessions en les augmentant de 20 € et de revoir le tarif de l'électricité de la salle des fêtes en le passant à 0.20 €/KW car après calcul du coût réel celui-ci était sous-évalué.

Les tarifs pour l'année 2021 sont les suivants :

Concession cimetièrre : trentaine = 220 €, cinquantenaire = 320 €,

Columbarium : 10 ans = 400€, 20 ans = 700€, 30 ans = 800€

Salle des Fêtes :

1 Journée : 200 €

Vin d'honneur : 80 €

Electricité : 0.20 € / KW

Non-respect du règlement ou petite dégradation : 20 €

casse ou manquant (table, chaise, banc) = 20 €

2 Journées : 300€

Le couvert : 1 €

Casse vaisselle : 1.50 € / pièce

Salle non nettoyée : 50 €

prise de clés avant la date = 20 €

Location diverses à domicile :

Coupes ou couverts (1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café) : 0.10 €/ pièce

Casse ou manquant vaisselle : 1.50 €/ pièce

1 table : 2 €

Casse ou manquant table / chaise / banc : 20 €

1 chaise : 1 €

1 banc : 3 €

BONS DE RENTREE SCOLAIRE

M. le Maire propose de renouveler pour la rentrée 2021/2022 la distribution des bons de rentrée scolaire de 50 € par enfant scolarisés à Criquiers et d'inclure cette année les enfants hors-commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'offrir un bon de 50 € à tous les enfants scolarisés à l'école de Criquiers pour la rentrée 2021/2022.

BONS DE NOEL

Au sujet des bons de Noël de 25 € qui sont distribués à tous les enfants de Criquiers, M. le Maire demande l'avis du Conseil municipal afin de les réserver exclusivement pour les enfants scolarisés à l'école de Criquiers ainsi que pour les enfants de Criquiers de 0 à 3 ans, cela dans le but de toujours soutenir l'école communale. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'offrir à partir du Noël 2021 un bon d'achat de 25 € par enfant de 0 à 3 ans habitant Criquiers ainsi que pour tous les enfants scolarisés à l'école de Criquiers.

REPRISE DE TERRE BOIS DES PUIITS

M. DUMONTIER Stéphane quitte la séance.

M. le Maire explique que M. DUMONTIER Jean-Claude cède son exploitation agricole à son fils M. DUMONTIER Stéphane. Ce dernier sollicite la reprise des terres des communes de Bois des Puits, soit 4.91 hectares à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette reprise de bail et propose également de revaloriser le loyer à 170 € l'hectare. M. DUMONTIER Stéphane est invité à reprendre la séance. Il accepte la proposition de revalorisation du loyer.

REVALORISATION DES LOYERS DE BOIS DES PUIITS

A l'occasion M. le Maire en profite pour lancer l'idée de proposer également cette augmentation aux autres locataires des terres des communes sous forme de volontariat. Leur loyer de 153 € l'hectare passerait également à 170 € l'hectare. Sachant que le bénéfice de ces loyers est réparti aux habitants de Bois des Puits non agriculteurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de proposer cette augmentation à l'ensemble des locataires des terres des Communes.

RESERVE INCENDIE PIERREMENT

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réserve incendie au hameau de Pierrement agréé le SDIS 76. Il informe que M. GOETHALS Henri est d'accord pour mettre une partie de son terrain à disposition de la Commune afin d'y installer une réserve enterrée de 120 m³, moyennant une indemnité de 1 000 € tous les 10 ans, à partir de l'installation. Une convention va être établie pour fixer les termes de cette mise à disposition.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce projet et charge M. le Maire de signer la convention avec M. GOETHALS Henri.

DEVIS RESERVE PIERREMENT

M. le Maire propose le devis de l'entreprise PRC TP pour l'installation d'une réserve enterrée de 120 m³ Pierrement, pour un montant total de 28 320.30 € HT soit 33 984.36 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce projet et charge M. le Maire de réaliser les demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de la Sous-préfecture dans le cadre de la DETR.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA CHAPELLE

M. le Maire revient sur un ancien projet de renforcement et élargissement de la rue de la Chapelle dans le hameau des Anthieux. Ce projet était divisé en trois tranches, il propose de réaliser l'ensemble dès cette année, soit environ 1 800 mètres et présente le devis de l'entreprise RAMERY pour un montant total HT de 85 170.50 € soit 102 204.60 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce projet et charge M. le Maire de réaliser les demandes de subventions auprès du Conseil départemental, de la Sous-préfecture dans le cadre de la DETR et de la Communauté de Communes dans le cadre du fond de concours éolien.

CITY STADE

Concernant le projet de city stade M. le Maire présente plusieurs devis :

- fourniture et installation de la structure pour un montant HT de 40 854.00 € soit 49 252.80 € TTC
- création de la plateforme en enrobé pour un montant HT de 25 000.00 € soit 30 000.00 € TTC
- fourniture et installation de filets pare-ballon et clôture pour sécurisation pour un montant HT de 10 432.50 € soit 12 519.00 € TTC

Soit un montant total pour ce projet de 76 286.50 € HT soit 91 771.80 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce projet, sous réserve d'obtention de subventions, et charge M. le Maire de réaliser les demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de la Sous-préfecture dans le cadre de la DETR et de la DSIL.

VIDEOPROTECTION

Pour prévenir les incivilités et la délinquance, M. le Maire propose un projet d'installation de vidéoprotection et présente un devis pour un montant de 33 317.92 € HT soit 39 981.50 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce projet, sous réserve d'obtention de subventions, et charge M. le Maire de réaliser les demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de la Sous-préfecture dans le cadre de la DETR et de la DSIL.

ACCESSIBILITE PMR EGLISE ET MONUMENT AUX MORTS

M. le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'église et du monument aux morts, avec démolition du mur afin d'égayer les abords de l'église. Il présente le devis de l'entreprise PRC TP pour un montant total de 28 707.00 € soit 34 448.40 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce projet et charge M. le Maire de réaliser les demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de la Sous-préfecture dans le cadre de la DETR.

PROJETS EOLIENS

M. le Maire revient sur le projet éolien plaine d'Hadancourt qui au fil du temps a changé. Les éoliennes qui devaient se trouver au fond le long du bois d'Abancourt peu visibles, se retrouvent désormais quasiment le long de la route. De plus, le chemin existant devait être utilisé mais désormais un nouveau doit être créé en plein champs impactant les terres agricoles. De ce fait il n'est pas favorable de continuer ce projet ainsi. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, refuse de continuer ce projet tel quel.

D'autre part M. le Maire rappelle que d'autres projets sur la plaine de Pierrement ont été refusés par le conseil municipal et que malgré cela des opérateurs prospectent toujours auprès des propriétaires terriens. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, maintient son opposition à tout autre projet éolien sur le territoire de la Commune.

CLASSIFICATION DE BOIS DES PUIITS EN AGGLOMERATION

M. le Maire explique qu'il serait bon, afin de pouvoir intervenir sur la RD 82 au niveau de la traversée du hameau de Bois des Puits de classer cette zone en agglomération du panneau d'entrée au panneau de sortie.

Le Conseil à l'unanimité décide de classer cette zone en agglomération.

De plus, M. le Maire présente une étude pour la pose de signalisations et marquages au sol divers pour un montant de 5 487.20 € HT soit 6 584.64 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte ce projet et charge M. le Maire de réaliser la demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre du FAL.

RENOVATION D'UNE SALLE DE CLASSE

Concernant le projet, qui était déjà à l'étude l'an dernier, de rénovation et isolation d'une salle de classe dans le but de réaliser des économies d'énergie, Monsieur le Maire présente les devis réactualisés pour les travaux d'isolation et d'électricité :

- MCG Bâtiment pour un montant de 8 898.00 € HT, soit 10 667.60 € TTC
- EURL Laurent VACOSSIN pour un montant de 2 520.00 € HT, soit 3 024.00 € TTC

Soit un montant total pour ce projet de 11 418.00 € HT, soit 13 701.60 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce projet et charge Monsieur le Maire de réaliser les demandes de subventions auprès de la Sous-préfecture dans le cadre de la DSIL rénovation énergétique.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SIGE BRAY BRESLE PICARDIE

Vu le refus de l'AESN de subventionner les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif à compter de la tranche de travaux dite 2020.

Vu l'accord de la commune pour que le SIGE, maître d'ouvrage, puissent répondre à la demande de leurs administrés volontaires pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement comme cela est fait depuis la création du service.

Considérant que les communes membres du SIGE ont moins de 3 000 habitants,

Considérant que l'article 2224-2 permet la participation financière des communes membres lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Considérant que le SIGE ne peut financer ces travaux sans augmentation importante de la participation des particuliers,

M le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour adopter le principe d'une participation de 1 000 € par site comme pour les tranches précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le versement de cette participation communale.

LOCATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE : AVENANT N°1 - FIOUL

M. le Maire explique que depuis quelques temps la chaudière du logement de l'école rencontre quelques problèmes, et le fait que la cuve de fioul soit souvent presque vide n'arrange pas cette situation.

Il a donc proposé à la locataire, Mme CHERON Cindy, de lui faire livrer du fioul (en même temps que les livraisons pour la chaudière de l'école) et de lui faire régler 100 € par mois avec régularisation du montant total livré en fin d'année. Cela facilitera le paiement pour la locataire et permettra que la cuve soit toujours alimentée en fioul. La locataire est d'accord avec ce principe, qui pourrait débiter à partir du 1er mars 2021, après signature d'un avenant au contrat de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cet avenant au contrat de location du logement de l'école.

INFORMATIONS DIVERSES

- le contrôle obligatoire des bouches à incendie va être réalisé prochainement, surtout afin de connaître le débit rue Principale suite aux travaux de renforcement du réseau d'eau.
- le projet de chemin pédestre rue Saint Lambert aux Anthieux est toujours en attente car le conseil départemental ne compte pas entreprendre de travaux sur la route avant 2022.
- chemin des Moines : dès le retour d'un temps plus sec une visite sera faite pour repérer les propriétaires de chaque terrain, et ainsi envisager un renforcement de ce chemin

Fin de séance : 22 H 15

Maire,

David MICHEL

Les Adjoints,

Claude MICHEL

Guy DEQUIN

Josette LECOINTE

Sophie VATIGNEZ

Les Conseillers,

Stéphane DUMONTIER

Mauricette JUBERT

Cédric LECOINTE

Fabrice MARCHANT

Chantal ZERROUKI

Alain DEBEAUVAIS

Maïté ROUILLET

Jean TRUJILLO

Pierre-Albert PINGUET Patricia PEZET